

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Avis n° 2011-01 de l'Autorité de la statistique publique du 21 juin 2011 sur la labellisation de la statistique trimestrielle du prix du logement en Ile-de-France

NOR : EFIS1117079V

Vu le rapport de l'inspection générale de l'INSEE sur la labellisation de la statistique publique du 29 mars 2011,

Vu le courrier du 31 mai 2011 du président de la chambre des notaires de Paris ;

Vu le courrier du 9 juin 2011, du directeur général de l'INSEE, par lequel il confirme que les engagements décrits dans la lettre datée du 31 mai 2011, du président de la chambre des notaires de Paris, lui paraissent conformes aux recommandations figurant dans le rapport de l'inspection générale de l'INSEE ;

L'Autorité de la statistique publique notifie la labellisation de la statistique trimestrielle du prix du logement en Ile-de-France, produite conjointement par la chambre des notaires de Paris et l'INSEE, pour une durée de cinq ans.

Le présent avis sera mentionné au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 21 juin 2011.

Le président,
P. CHAMPSAUR